

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D55

Séance du 02/07/2020 – Convocation du 26 juin 2020

Compte rendu affiché le 10 juillet 2020

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Odile BALTHAZARD

Présents :

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Edith ORESTA, Kamal DJEMAA, Isabelle MAILLARD BOGAS, Florence BERGER, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Florence GAGNEUR, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MASSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absente représentée

Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	28
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Affectation du résultat 2019

L'examen du Compte administratif 2019 a mis en évidence les résultats suivants :

La section de fonctionnement dégage un excédent de 1 941 319,20€

Total des dépenses : 10 213 450,87€

Total des recettes : 12 154 770,07€

La section d'investissement se clôture avec un excédent de 754 768,31€

Total des dépenses : 2 591 992,42€

Total des recettes : 3 346 760,73€

En intégrant l'excédent de l'exercice antérieur, il apparaît un excédent cumulé d'investissement de 950 740,51€ auquel se déduisent les restes à réaliser d'investissement d'un montant de 291 454,43€ pour obtenir un excédent de besoin de financement qui s'élève à 659 286,08€.

Compte-tenu du résultat de fonctionnement s'élevant à 1 941 319,20€, il est proposé d'affecter la totalité au compte 1068, en recettes d'investissement.

Ayant connaissance du Compte de gestion provisoire lors de l'élaboration du Budget Primitif 2020, les montants de l'affectation du résultat ont déjà été intégrés au budget :

- En recettes d'investissement au compte 001 : 950 740,51€
- En recettes d'investissement au compte 1068 : 1 941 319,20€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU le Compte Administratif 2019, et notamment le montant de l'excédent de fonctionnement,
- **DÉCIDE** de l'affectation au compte 1068 (recettes d'investissement) de la totalité du résultat de fonctionnement soit 1 941 319,20€, et de l'affectation au compte 001 (recette d'investissement) du résultat cumulé d'investissement soit 950 740,51€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 2 juillet 2020
Le Maire,
Eric BELLOT.**

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 07/07/2020
- Publication ou affichage le 07/07/2020

Eric BELLOT, Maire

